



DG Éducation et culture

Programme «Jeunesse en action»

Youthpass en 10 leçons ...

À quoi ça sert,

Qu'est-ce que cela apporte

- *à un/e jeune de 13 à 30 ans, quels que soient son origine, son milieu de vie, son niveau d'éducation, ou ses capacités, de*
 - *participer à un échange international de jeunes ?*
 - *mener à bien à plusieurs un projet à dimension européenne ?*
 - *partir comme volontaire pour plusieurs mois dans un autre pays ?*
 - *s'engager dans un projet de jeunes pour promouvoir la démocratie ?*
- *aux animateurs d'échanges de jeunes, accompagnateurs de projets d'initiatives de jeunes, tuteurs de volontaire SVE, formateurs, de participer à une activité de formation ou de mise en réseau ?*

L'ambition de l'outil proposé par la Commission européenne, **YOUTHPASS**, aux participant(e)s des activités du programme **JEUNESSE EN ACTION**, c'est de les aider à répondre à ces questions :

- d'abord pour elles et eux-mêmes
- ensuite pour montrer aux autres ce qu'elles/ils ont appris !

En prime, celles et ceux qui les accompagnent dans ces activités verront leurs propres efforts et compétences reconnus et valorisés !

- 1. Pourquoi Youthpass ?**
- 2. Toute une stratégie !**
- 3. Aux participants, l'Europe reconnaissante !**
- 4. L'éducation non formelle, qu'est ce que c'est ?**
- 5. Vous avez dit compétence(s) ?**
- 6. Les compétences-clés, ça ouvre des portes ?**
- 7. Auto-évaluez-vous, les uns les autres !**
- 8. Il faut bien se jeter à l'eau ...**
- 9. Des petits clics et un certificat**
- 10. Exploitez vos résultats !**

1 - Pourquoi Youthpass ?

Les activités de jeunesse sont souvent perçues comme des activités de loisirs, sociales ou culturelles, ou interculturelles lorsqu'il s'agit d'activités de rencontres ou d'échanges internationaux, de volontariat ... ne serait-ce parce que la plupart de ces activités se déroulent hors temps scolaire ou universitaire. La reconnaissance de leur caractère **éducatif** se limite encore (trop) souvent au champ certes essentiel de la transmission de valeurs, telles celles de la citoyenneté, de la démocratie, de la solidarité, de la lutte contre les discriminations, contre le racisme.

Il reste encore beaucoup à faire pour que soient reconnus les bénéfices et les résultats, en termes d'acquisition de compétences, de la participation des jeunes à des activités comme les échanges internationaux de jeunes, le volontariat à l'intérieur d'un pays ou à l'international, ou l'élaboration et la réalisation d'un projet.

Or, citons par exemple :

- l'apprentissage ou le perfectionnement d'une langue étrangère, ou la maîtrise de la communication non verbale, lors d'une période de volontariat à l'étranger ...
- l'élaboration et le suivi d'un budget, des menus des repas, d'un itinéraire, d'un programme de visites d'une ville ou d'une région, pendant un échange ou une rencontre de jeunes ...
- l'apprentissage du travail en équipe, du respect d'un calendrier et de délais, l'élaboration d'une stratégie de communication, à l'occasion de la réalisation d'un projet, par des jeunes eux mêmes, qu'il soit à l'échelon local, national ou européen ...

autant d'éléments qui permettent d'affirmer que les activités de jeunesse représentent d'excellentes opportunités **d'acquisition de compétences mobilisables dans de nombreux domaines**, et aussi l'occasion **de mettre en œuvre concrètement, par la pratique, ces compétences acquises**, donc de les renforcer, les approfondir, les confronter à la réalité ...

Quel est l'objectif premier de Youthpass ?

Il s'agit de mettre en place au niveau européen un outil de validation et de reconnaissance de ces résultats de l'apprentissage non formel, pour les participants des différentes activités dans le cadre du programme d'action communautaire Jeunesse en action. Cela, afin de soutenir :

- * l'emploi des jeunes et des travailleurs de jeunesse¹
- * la réflexion, le suivi et l'évaluation du processus d'éducation non formelle de chaque individu
- * la reconnaissance sociale du caractère éducatif du travail de jeunesse²

Cet objectif de reconnaissance de l'éducation non formelle dans les activités de jeunesse s'inscrit par ailleurs dans une **stratégie** de l'Union européenne dans les domaines de l'éducation et de la formation, caractérisée par la reconnaissance de l'éducation non formelle et informelle, et la volonté de construire des ponts avec l'éducation formelle, de reconnaître la complémentarité entre ces trois types d'éducation, dans ce qu'on appelle **l'éducation tout au long de la vie**.

¹ Dans certains États membres ou pays partenaires, le travail de jeunesse est uniquement effectué par des bénévoles, il n'y a pas eu professionnalisation du secteur de l'animation socio-éducative

² Dans certains États membres ou pays partenaires, cette reconnaissance en est à ses tous débuts ...

2 - « Reconnaissance de l'éducation non formelle » : toute une stratégie !

À la « stratégie de Lisbonne » (développement de « l'économie de la connaissance » dans l'Union européenne à l'horizon 2010) a succédé la stratégie « [Europe 2020](#) » comportant 7 « initiatives phares » dont l'une est entièrement consacrée à la jeunesse, « [Jeunesse en mouvement](#) ». Cette initiative reprend à son compte et complète les initiatives politiques de la stratégie dite « éducation et formation 2010 », et qui comprenait entre autres :

- une définition commune de « **l'apprentissage tout au long de la vie** », englobant l'éducation et la formation initiales, la formation professionnelle, la formation continue ou permanente, la formation des seniors ...
- Des « **principes européens communs** » pour la validation de cet apprentissage, intégrant des notions comme le droit individuel et facultatif à la validation, les obligations des parties prenantes, la fiabilité des outils de validation, la confiance dans ces outils, le respect des intérêts légitimes des parties prenantes ...
- La création du [Port-Folio Europass](#) pour la mobilité professionnelle, éducative et géographique des citoyens européens, permettant la transparence et la visibilité des compétences et des qualifications grâce à un cadre européen commun
- L'adoption d'un « [cadre européen des certifications](#) », incluant l'identification de « [compétences clés](#) pour l'éducation et la formation tout au long de la vie »

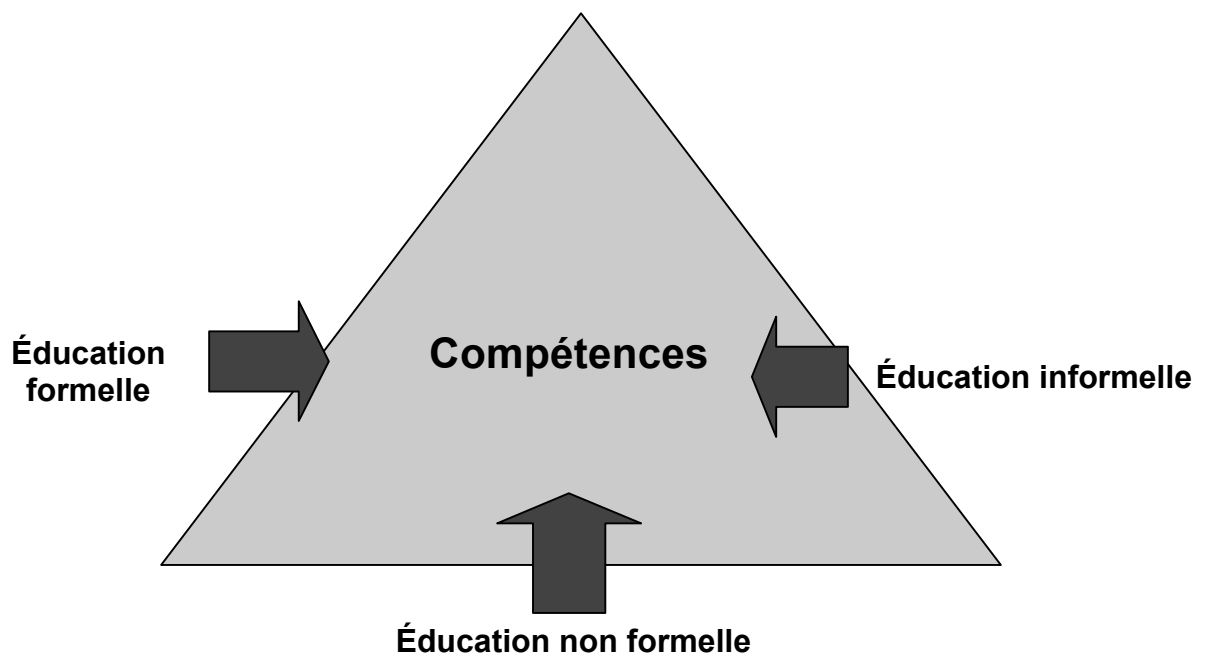
Les deux plus récentes initiatives en matière de Politiques de jeunesse de la Commission européenne, la Communication « [Investir dans la jeunesse et la mobiliser](#) » en 2009 et du Partenariat Jeunesse entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe « [Pathways 2.0 towards recognition of non-formal learning/education and of youth work in Europe](#) » en 2011 placent dans les priorités des Politiques de jeunesse dans les Etats membres et au niveau communautaire, la [reconnaissance de l'apprentissage non formel dans le travail de jeunesse](#). En cela elles affirment le **caractère éducatif** des activités de jeunesse, leur capacité à permettre aux jeunes **d'acquérir des compétences**.

Cette reconnaissance de l'éducation non formelle et informelle dans le travail de jeunesse s'inscrit donc pleinement dans la stratégie « **éducation et formation tout au long de la vie** », et **Youthpass** a vocation à être à terme considéré comme **un élément du Portfolio Europass**.

3 - Aux participants et organisateurs, l'Europe reconnaissante !

L'Union européenne place au centre de l'initiative phare « Jeunesse en mouvement » l'objectif de l'acquisition, par tous les jeunes, de compétences (savoirs, savoir faire et savoir être) nécessaires aussi bien à leur épanouissement personnel, à leur insertion sociale et professionnelle qu'à leur participation à la vie sociale et citoyenne.

Elle promeut le fait d'accorder une égale importance, dans le processus d'acquisition de ces compétences, aux apprentissages formels, non formels et informels, ce qui peut se représenter par le schéma suivant :



Soulignons le fait que cette stratégie **s'efforce** d'accorder la même importance, dans l'acquisition de compétences, aux trois modalités d'apprentissage (formel, non formel et informel) et donc de reconnaître de la même manière :

- les résultats de ces apprentissages
- les modalités et les processus de ces apprentissages
- les différents opérateurs de ces apprentissages : enseignants, formateurs, animateurs, travailleurs de jeunesse, éducateurs ...
- les apprenants eux-mêmes, acteurs et évaluateurs de leur propre apprentissage.

L'Union européenne incite donc les États membres à reconnaître la valeur éducative des activités portées par tous les acteurs du champ de la jeunesse : organisations de jeunesse, organisations d'éducation populaire (en France), services jeunesse des collectivités territoriales, services publics en charge de la jeunesse ...

4 - L'éducation non formelle, qu'est ce que c'est ?

Il y a beaucoup de littérature sur le concept d'éducation non formelle ... mais il est possible de faire court !!

L'éducation non formelle correspond aux modalités d'apprentissage suivantes :

- **en dehors** de l'école, l'université, la grande école, le centre de formation professionnelle, les cours du soir ... c'est-à-dire des lieux où l'on acquiert essentiellement des connaissances, du savoir.
- **structurées** : avec des objectifs précis et fixés à l'avance, des méthodes, des activités et des outils pédagogiques, un programme défini dans le temps et des périodes délimitées, et des équipes de formateurs, d'animateurs ou de modérateurs (bénévoles ou salariés)
- **avec une intentionnalité** d'apprendre (pour les participants) et de former/transmettre des connaissances, des savoir faire (pour les formateurs/animateurs/modérateurs)
- **pas de diplôme** sanctionnant la « réussite » à des examens, pas de « contrôle continu », mais dans certains pays comme le Royaume uni, possibilité de validation par les « [records of achievements](#) », ou en France l'attestation de premiers secours, ou le brevet de maître nageur sauveteur ... et maintenant au niveau européen, des certificats comme [l'Europass-mobilité](#) ou le Youthpass

L'éducation non formelle, c'est aussi l'utilisation de méthodes pédagogiques et l'adoption d'objectifs pédagogiques spécifiques* :

- apprendre à apprendre
- apprendre individuellement et avec et par le groupe
- mettre l'accent autant sur les modalités d'apprentissage que sur les contenus
- mettre en pratique les connaissances et les compétences acquises
- développer la capacité de participer à la vie sociale
- développer les capacités d'adaptation
- développer les capacités à prendre des responsabilités, individuellement et collectivement
- développer des capacités à se donner des objectifs, et à les atteindre
- apprendre à se motiver

L'éducation non formelle dans le travail de jeunesse a quelques spécificités* :

- le **volontariat** des participants, des animateurs, des formateurs (même lorsqu'ils sont rémunérés) :
- la **participation active** des apprenants « acteurs de leur apprentissage »
- des **méthodes actives et participatives** : « apprendre en faisant et faire en apprenant »
- l'apprentissage de la **démocratie participative** et de la **citoyenneté active**

* : inventaire non exhaustif !!

L'éducation **informelle** se distingue de l'éducation non formelle essentiellement par deux différences :

- il s'agit de l'ensemble des apprentissages « permanents » dans la vie quotidienne, la famille, le travail, les loisirs, le sport, la rue, donc sans fixation préalable d'objectifs, de méthodes, de programmes,
- il n'y a pas obligatoirement dans l'éducation informelle, d'intentionnalité « consciente » d'apprendre de la part des apprenants, ni même forcément de conscience d'apprendre quelque chose.

5 - Vous avez dit compétence(s) ?

Qu'est ce qu'une compétence ?

C'est la **combinaison de 3 éléments** :

- une ou plusieurs **connaissances** (« savoir ») - en anglais *knowledge*
- une ou plusieurs **aptitudes ou capacités** (« savoir faire ») - en anglais *skills* ou *aptitudes*
- une ou plusieurs **attitudes** (« savoir être ») - en anglais *attitude*

qui sont nécessaires à l'accomplissement d'une tâche, l'exercice d'un métier, la réalisation d'un projet, la pratique d'un loisir ou d'un sport ...

(les termes anglais sont indiqués ici car au niveau européen beaucoup de documents sur la question ne sont disponibles qu'en anglais ...)

Un exemple classique, la compétence linguistique en langue étrangère ; elle requiert :

Connaissances <i>Savoir</i>	Aptitudes <i>Savoir faire</i>	Attitudes <i>Savoir être</i>
Grammaire, vocabulaire, règles de prononciation et de phonétique, d'orthographe ...	Écoute, lecture et écriture, compréhension et expression à l'oral, participation à une conversation, traduction simultanée ou non ...	Oser parler une langue étrangère, regarder les films en version originale (sous titrée dans sa langue maternelle ou non), écouter ou regarder les informations internationales sur une radio ou une chaîne de télé étrangère, lire un roman ou voir une pièce de théâtre dans leur langue originale ...

Le rôle de l'éducation formelle dans l'acquisition de savoirs, et en ce qui concerne la formation professionnelle, de savoir faire, est d'autant plus incontestable et reconnu que l'acquisition de ces savoirs et savoir faire est validée par les systèmes nationaux, européens et internationaux de programmes, cursus, d'examens et de diplômes, et de reconnaissance mutuelle au niveau européen de ces systèmes et de ces diplômes.

Le rôle de l'éducation non formelle et de l'éducation informelle dans l'acquisition ou le perfectionnement des savoir faire, et surtout des savoir être, par l'expérience et la pratique, est tout autant incontestable ... mais beaucoup moins reconnu, voire pas du tout, car beaucoup plus difficilement mesurable, évaluable et donc susceptible d'être **validé**.

Exercice pratique à la fin de cette étape 5 : listez tout ce qui, dans l'activité dans le programme Jeunesse en action que vous avez organisée, réalisée, ou à laquelle vous avez participé, (échange, SVE, formation ...), a pu CONCRETEMENT apporter à vous et à vos participant(e)s en terme de savoir, savoir faire ou savoir être (par exemple, présenter le projet par écrit ou par oral devant une assemblée, participer à l'élaboration du budget, se documenter sur le pays d'accueil, réaliser un blog, répartir les tâches au sein d'une équipe, améliorer sa maîtrise de l'anglais pour communiquer avec les partenaires ...).

6 - Les compétences-clés, ça ouvre des portes ?

L'Union européenne, dans le cadre de la stratégie « Éducation et formation 2010 » a souhaité proposer aux États membres un outil de référence commun décrivant les connaissances, aptitudes et attitudes fondamentales pour chaque individu dans « une société fondée sur la connaissance ».

Ce cadre de référence a été adopté par une [Recommandation du Parlement européen et du Conseil européen](#), qui définit 8 grands domaines de compétences « pour l'éducation et la formation tout au long de la vie » :

- **Communication dans la langue maternelle**

Faculté d'exprimer et de comprendre des idées, des sentiments et des faits, par écrit et par oral, d'avoir des interactions linguistiques appropriées dans la vie sociale et culturelle

- **Communication dans une ou plusieurs langues étrangères**

Mêmes facultés que pour la langue maternelle, adaptées dans une langue étrangère en fonction des besoins, plus attitudes positives face aux différences culturelles, et une curiosité envers les langues et la communication interculturelle.

- **Compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies**

Aptitude à utiliser un raisonnement mathématique dans la vie quotidienne ; maîtrise et emploi des connaissances servant à expliquer rationnellement le monde de la nature ; connaissance et compréhension des apports des sciences sociales et humaines.

- **Compétence numérique**

Usage sûr et critique des technologies de la société de l'information, conscience de ses enjeux, maîtrise des technologies de l'information et de la communication.

- **Apprendre à apprendre**

Capacité à organiser et être responsable de ses propres apprentissages, à gérer les obstacles, à évaluer les résultats de ses apprentissages, connaître les offres d'apprentissage.

- **Compétence sociale et civique**

Compétences personnelles, interpersonnelles et interculturelles, attitudes permettant à un individu de participer à la vie sociale, professionnelle, citoyenne

- **Esprit d'initiative et d'entreprise : « capacité de passer des idées aux actes »**

Capacités à créer, innover, prendre des risques, à programmer et gérer des projets en vue de la réalisation d'objectifs, Sensibilisation aux valeurs éthiques de l'entrepreneuriat dans une société démocratique.

- **Sensibilité et expression culturelles, créativité**

Conscience de l'importance de l'expression créatrice d'idées, d'expériences et d'émotions sous des formes multiples (musique, arts du spectacle, littérature et arts visuels).

Il n'y a aucune « hiérarchie » entre ces huit « compétences clés » qui sont toutes interdépendantes les unes des autres.

Pour chacune de ces compétences clés, l'accent est mis sur la réflexion critique, la créativité, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision, la gestion des sentiments et des émotions ...

Exercice pratique à cette étape 6 : reprenez la liste des éléments concrets que vous avez trouvés à l'étape précédente, et réfléchissez à laquelle ou lesquelles des compétences clés ils peuvent se rapporter.

7 - Auto-évaluez-vous, les uns les autres !

1 - Dans le cadre de l'apprentissage non formel, les animateurs, accompagnateurs, tuteurs, formateurs, maîtres d'apprentissage, etc, ne «notent» pas les personnes à qui ils transmettent un savoir, un savoir faire ou un savoir être. Ni test, ni examen(s) : puisque c'est l'apprenant lui-même qui est responsable de où, quand, comment et de ce qu'il veut apprendre et maîtriser, c'est à lui de décider si « le boulot est fait » ! **C'est ce que l'on appelle l'auto-évaluation .**

Cette évaluation implique et concerne aussi les animateurs, tuteurs ou formateurs, qui ont comme objectif de transmettre un savoir, un savoir faire ou un savoir être, pour savoir s'ils ont atteint cet objectif ! D'où la notion d'**évaluation en dialogue**.

La démarche Youthpass suppose donc que les participants et les animateurs, accompagnateurs, tuteurs, ou formateurs organisent ensemble **un processus individuel et collectif d'auto-évaluation réciproque** des résultats des processus d'apprentissage : chacun se demandera s'il a atteint ses propres objectifs.

Les animateurs, accompagnateurs, tuteurs ou formateurs faciliteront ce processus en adoptant, et en invitant les participants à adopter, une attitude de soutien mutuel :

- laisser l'autre parler, poser des questions ouvertes
- écouter avec empathie, en s'efforçant de se mettre à la place de l'autre
- aider l'autre à « mettre ses idées en ordre »
- donner à l'autre des « retours » positifs, l'aider à prendre conscience de ses propres progrès

2 – Une autre caractéristique de l'éducation non formelle est que les apprentissages ne sont pas uniquement individuels, mais que l'on apprend **ensemble**, avec les autres et les uns des autres. C'est ce que l'on appelle **l'apprentissage par les pairs**. Dans les activités de groupe (échanges ou initiatives de jeunes, projets de jeunes pour la démocratie, SVE collectif, activités de formation ou de mise en réseau) l'apprentissage est aussi collectif, **par le groupe**.

L'évaluation devra donc se faire **à travers deux dialogues** : d'une part entre les participants et les animateurs, accompagnateurs, tuteurs ou formateurs, d'autre part entre les participants eux-mêmes. Pour cela les animateurs, tuteurs ou formateurs devront favoriser **la dynamique du groupe** et organiser sa réflexion sur les apprentissages en commun, par exemple en prévoyant de fractionner régulièrement les grands groupes en groupes plus petits, en proposant des temps en binômes ou trinômes ...

Ces petites unités de 2 à 5 ou 6 participants maximum seront le cadre où ils pourront :

- partager ce qu'ils ont appris
- se soutenir les uns les autres dans leur démarche d'apprentissage
- se donner mutuellement des « retours » (*feedback* en anglais)

Attention, cette notion de « retour » est à la fois importante et délicate à maîtriser, tant du côté des participants que de celui des animateurs, tuteurs et formateurs. **Un retour est une information « objective » utile à la personne qui la reçoit, sur des éléments concrets** (et non un jugement ou une opinion sur cette personne). Il faut donc s'assurer que la personne qui reçoit cette information :

- la comprenne dans son objectivité,
- soit en mesure de l'accepter (même lorsqu'elle peut sembler « négative »),
- soit en mesure de faire quelque chose de positif de cette information

Il importe donc d'être attentif aux éventuelles tensions et réactions émotionnelles de défense, et d'être capable de les gérer.

8 – Il faut bien se jeter à l'eau ...

Un des « principes européens pour l'éducation tout au long de la vie » (voir leçon 2), est le « **droit individuel et facultatif à la validation des résultats des apprentissages** » : l'édition d'un **certificat individuel Youthpass pour les participants d'une activité du programme Jeunesse en action n'est en aucun cas obligatoire et automatique : les participants ont le droit de demander à le recevoir**. En revanche, depuis l'adoption officielle de Youthpass par le Comité du programme, le 6 juillet 2007, tous les organisateurs d'un projet approuvé dans le cadre de ce programme **sont tenus** de pouvoir éditer un certificat individuel Youthpass à celles et ceux de leurs participants qui en font la demande³.

Il est donc important pour les organisateurs d'une activité dans le cadre du programme Jeunesse en action, de comprendre et d'assimiler :

- l'intérêt de la stratégie Youthpass de reconnaissance des résultats de l'apprentissage non formel
- l'intérêt de l'utilisation du cadre européen commun des 8 « compétences clés »
- l'utilisation de l'outil d'édition en ligne.

Il est surtout essentiel que les organisateurs des activités dans le cadre du programme, les animateurs, accompagnateurs, tuteurs, formateurs, comprennent **que le Youthpass est aussi un outil et un cadre de référence d'évaluation de leur propre travail**, et non une tâche ou une obligation « supplémentaire ».

Concrètement, afin d'être en mesure d'éditer un certificat Youthpass aux participants qui en font la demande, les organisateurs d'un projet approuvé dans le cadre du programme sont invités à adopter un certain nombre de dispositions programmatiques et logistiques :

1. *intégrer dans le programme de leur activité, quelle que soit sa nature :*
 - a. une présentation de la possibilité et de l'intérêt de recevoir un certificat individuel Youthpass
 - b. des temps pour l'auto-évaluation individuelle et en dialogue en petits groupes : suivant les possibilités du programme pendant un échange de jeunes ou un projet de jeunes pour la démocratie, **quotidiens** pendant une action de formation ou de mise en réseau de l'action 4.3, **fréquents et réguliers** pour le SVE ou les initiatives de jeunes
 - c. un temps d'évaluation finale, mixant la réflexion individuelle et collective, permettant à chaque participant d'évaluer les résultats de son processus d'apprentissage au cours de l'activité.
2. *préparer l'édition en ligne des certificats individuels :*
 - a. enregistrer l'organisation bénéficiaire et les responsables du projet sur le site Youthpass, saisir en ligne **avant l'activité** les données du projet approuvé et celles de tous les participants
 - b. préparer un formulaire d'auto-évaluation comportant un champ par compétence-clé + un champ « autres compétences spécifiques » et *si cela est matériellement possible*, collecter les auto-évaluations des participants, les saisir dans le site Youthpass le dernier jour de l'activité (avant le départ du volontaire pour l'action 2) et éditer leur certificat
 - c. *dans le cas contraire*, organiser dans un délai raisonnable la collecte à distance des auto-évaluations puis éditer les certificats.

Dans tous les cas il est recommandé, dans la mesure du possible :

- d'imprimer les certificats en couleurs en recto-verso sur un papier assez épais (120 g ou plus)
- d'organiser plus ou moins solennellement une remise « officielle » des certificats (en particulier si les participants qui les reçoivent sont des jeunes avec moins d'opportunités, afin de les valoriser), pourquoi pas en présence des responsables de l'organisation, d'élus, de la presse ...

³ En ce qui concerne les actions du programme pour lesquelles ce certificat est disponible sur l'outil en ligne, c'est-à-dire en octobre 2011, les actions 1.1, 1.2, 2 et les actions de formation dans l'action 4.3.

9 - Des petits clics et un certificat

Pour émettre des certificats Youthpass, suivez étape par étape les instructions ci-dessous, qui vous guideront tout au long du processus (et que vous retrouverez sur la page d'accueil du site)

1ère étape : Enregistrez-vous sur le site Youthpass <http://youthpass.eu/fr/youthpass>

S'enregistrer sur le site Internet de Youthpass est nécessaire pour des raisons de sécurité. Lorsque vous aurez créé votre compte personnel, vous pourrez utiliser votre adresse e-mail et un mot de passe associé (qui vous sera envoyé par e-mail après votre enregistrement) pour accéder à la zone sécurisée de production des certificats, à chacune de vos connexions sur le site.

2ème étape : Entrez les informations du projet

Saisissez les informations sur votre projet approuvé dans le programme Jeunesse en action. Vérifiez que toutes les informations sont renseignées sans erreur, car elles figureront sur les certificats.

3ème étape : Entrez les informations sur le/la participant(e)

Saisissez les informations demandées sur le/la participant(e) à votre projet approuvé dans le programme Jeunesse en action. Vérifiez que toutes les informations sont renseignées sans erreur, car elles figureront sur les certificats.

4ème étape : Validez les certificats

Validez les certificats en indiquant le lieu et la date de signature, ainsi que les prénoms et noms des personnes représentantes de votre organisation signataires des certificats. Le/la représentant(e) légal(e) de l'organisation signe sur la première page, la personne en charge du projet - qui peut être la même personne – signe sur la deuxième page. Pour l'Action 2, vous pouvez ajouter à la 3ème étape une troisième personne : le tuteur ou la tutrice du/de la volontaire.

5ème étape : Générer les certificats

Les certificats sont générés en un fichier au format pdf, et envoyés automatiquement sur le disque dur de l'ordinateur avec lequel vous vous êtes connecté.

L'outil technique pour produire le Youthpass est conçu pour vous permettre de préparer les certificats **avant le début de votre activité** : vous pouvez saisir la grande partie des informations demandées que vous connaissez déjà - par exemple les informations sur le projet et les participant(e)s - et les sauvegarder. Il ne vous restera plus qu'à remplir les parties devant être complétées, à la fin ou quelque temps après l'activité, en particulier les descriptions des compétences acquises lors de l'activité.

Si vous souhaitez pouvoir travailler à **plusieurs personnes** pour créer de nombreux certificats pour le même projet, vous pouvez ajouter ces personnes comme 'éditeur' de votre projet.

Détail important : pour vous *entraîner* à l'édition de certificats Youthpass, sans créer pour autant des certificats ne correspondant à aucun participant, ce qui viendrait rapidement « embouteiller » la base de données, vous disposez d'un « site-école » où vous pouvez faire autant de tentatives que vous souhaitez, pour des certificats factices qui ne seront pas conservés dans le système !

<http://demo.youthpass.eu/en/youthpass/>

10 - Exploitez vos résultats !

Une autre dimension sur laquelle la Commission européenne met l'accent pour les activités dans le programme Jeunesse en action, est « la dissémination et l'exploitation des résultats » (appelée aussi *valorisation* dans certains autres programmes éducatifs européens comme Leonardo ou Grundtvig). Youthpass est un des moyens « d'exploiter vos résultats ».

En effet, l'acquisition de compétences grâce à des modalités d'apprentissage non formel, par les jeunes et les travailleurs de jeunesse participant aux activités de ce programme, figure parmi les principaux objectifs du programme Jeunesse en action.

Les porteurs de projets dans les différentes actions du programme devraient donc, dès la conception et la préparation de leur projet, définir quel(s) type(s) de compétence(s), donc de savoir(s), de savoir faire et de savoir être, ils souhaitent et peuvent transmettre, ou permettre à leurs participants d'acquérir, à travers leurs activités. Il devraient aussi adapter leur programme, leurs activités, leurs méthodes et outils pédagogiques, leurs pratiques, en fonction de cet objectif.

Il est aussi important qu'ils déterminent dès la conception du projet comment ils vont évaluer si et dans quelle mesure ils ont atteint cet objectif d'acquisition de compétence(s) par leurs participants.

La démarche Youthpass, au delà de l'édition d'un certificat individuel pour les participant/es qui en feront la demande, est un outil au service des porteurs de projets pour l'évaluation de leur travail, qui leur permettra d'étudier d'une manière très fine et structurée (grâce au cadre européen commun des 8 compétences clés), dans quelle mesure ils ont atteint leurs objectifs éducatifs et pédagogiques.

Egalement, le fait d'être responsable de l'édition et signataire d'un document officiel portant le logo et la garantie de la Direction générale Education et Culture de la Commission européenne, faisant référence à un programme éducatif communautaire, confère aux porteurs de projets une reconnaissance de leur implication dans le programme et de leur propre compétence en matière éducative.

Quel que soit le nombre et la nature des projets que vous organiserez dans le cadre du programme Jeunesse en action, et quel que soit le nombre de participants de ces projets qui demanderont à recevoir un certificat individuel Youthpass, mais surtout si vous êtes amenés à en éditer un grand nombre, l'agence française du programme vous recommande :

- de lui faire parvenir un exemplaire de chaque certificat que vous éditez, afin de lui permettre de réaliser des études sur leur contenu (avec toutes les garanties d'anonymat des participants)
- de conserver un exemplaire de tous les certificats que vous éditez, en respectant l'anonymat des personnes concernées, afin de constituer un « corpus » documentaire de l'ensemble des compétences et des activités que les participants y auront décrites et évaluées en dialogue avec les animateurs, tuteurs ou formateurs.
- de réaliser ou de faire réaliser une analyse de ce corpus, ce qui pourra vous donner une image fine et structurée des compétences (savoirs, savoir faire et savoir être) que votre travail et vos activités transmettent ou permettent à vos participants d'acquérir.

Par ailleurs, faire connaître le Youthpass et le promouvoir au sein des organismes travaillant avec les jeunes, mais aussi auprès des élus, des décideurs politiques et des acteurs économiques (chefs d'entreprise, chambres de commerce et d'industrie ou d'agriculture, conseillers d'ANPE ou de Missions locales, responsables de cabinets de recrutement ...), contribuera à renforcer la reconnaissance de la valeur éducative que la Commission européenne entend communiquer, à travers cette démarche Youthpass, aux activités du programme Jeunesse en action ... et aux organismes qui les mettent en oeuvre.